



TECHNICIEN SUPERIEUR DE SUPPORT EN INFORMATIQUE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le technicien supérieur en support informatique intervient à distance et sur site afin de répondre à des demandes techniques, émises par les utilisateurs, informaticiens ou non, concernant les aspects logiciel ou matériel du domaine informatique (système, serveur, réseau, messagerie, SGBD, application...). Dans les grandes structures, ce métier s'exerce sur des plates-formes techniques où chaque technicien est relié en permanence aux clients par un système téléphonique. Le travail en équipe peut être organisé en trois-huit. Dans d'autres contextes, il peut :

- Intervenir sur site, pour la maintenance matérielle et logicielle,
- Assurer la gestion de parc (gestion de l'ensemble des matériels et équipements d'un parc informatique : micros, imprimantes, téléphonie, licences et versions de logiciels, contrats de maintenance, mouvements),
- Corriger, améliorer, voire concevoir des procédures de déploiement d'infrastructures ou d'applications (chez le client, installation et mise en œuvre, selon les procédures, de postes de travail, de serveurs de réseau et d'équipements de communication).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation doit permettre au stagiaire de :

- Intervenir et assister à distance en centre de service informatique,
- Intervenir et assister sur les systèmes et les réseaux informatiques,
- Intervenir et assister sur les applications informatiques transverses,
- Assurer la gestion technique d'un parc informatique et d'un service d'assistance.

METIERS PREPARES ET/OU POURSUITE D'ETUDES

- Technicien supérieur en informatique,
- Administrateur de réseau,
- Responsable d'une équipe de techniciens en informatique,
- Responsable d'un parc informatique.

NIVEAU III

Durée de la formation

12 mois

Organisation de la formation

3 semaines en entreprise / 1 semaine en centre de formation.

L'essentiel de la formation des alternants est assurée en entreprise. Le centre de formation intervient en complément de l'action du tuteur.

C'est par l'exercice des activités menées en entreprise que le stagiaire va acquérir les compétences nécessaires.

Les enseignements théoriques dispensés au centre de formation permettent de mieux comprendre et réaliser le travail en entreprise.

Référent

Flavien Villant
05.61.15.92.79

La formation

Est sanctionnée par le titre professionnel du Ministère du travail et/ou les certificats de compétences professionnelles (CCP)

Renseignements

ORT 14, rue Etienne Collonges
31770 COLOMIERS

Secrétariat 05.61.15.92.79

Responsable formation

Bernard LAYANI